

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2011

PROCÈS-VERBAL

Le onze février deux mil onze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^f Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, GABILLY, FUMARD, BRARD, VALLEE
Mme BLANLUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée: M^{me}. CLARYS

M^e Rose-Marie BLANLUET a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Contrat d'entretien de la cloche de l'église

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'une proposition de contrat d'entretien par la société Michel Gougeon, de l'installation se composant de la cloche de l'église, de l'appareil de mise en volée et de l'horloge électrique, pour un montant annuel de 145 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, les conditions du contrat d'entretien proposé et mandatent le Maire pour le signer.

2° - Devis de mise en place d'un site Internet

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis relatif à la création d'un site Internet pour la commune présenté par la société SC-Web pour un montant de 1698,32 € TTC.

Il fait part également d'une autre possibilité de création d'un site Internet par l'intermédiaire de l'Association des Maires ruraux de France. C'est la solution qui a été retenue par une commune voisine. C'est une solution moins coûteuse mais sans formation et nécessitant un minimum de connaissances en informatique.

Avant de prendre une décision il a été convenu de prendre rendez-vous avec la Mairie de Léméré afin d'évaluer les difficultés susceptibles d'être rencontrées si la deuxième possibilité était retenue.

3° - Amendes de police 2011 – Projet de travaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité qu'il y a à sécuriser le trajet conduisant les enfants depuis l'école jusqu'au terrain de petits jeux situé route de Léné. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le principe de ces

travaux et mandatent le Maire pour présenter ce projet auprès du Conseil Général afin de pouvoir obtenir une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

4° - Travaux du bâtiment abritant « le Bon Accueil »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil deux devis concernant les travaux à réaliser sur la façade nord et le pignon Ouest du bâtiment communal abritant l'épicerie et l'Association « Le Bon Accueil ».

Après examen des devis, et sous réserve de renseignements complémentaires à obtenir, l'entreprise Francis Vieaud est retenue pour réaliser les travaux.

5° - Abbaye de Seully

-Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les termes de la réflexion concernant l'avenir de l'abbaye de Seully tels qu'ils avaient déjà été développés lors de la réunion de Conseil du 9 décembre 2010.

-Il informe les membres du Conseil des conclusions du diagnostic et de l'étude d'impact acoustique réalisée par la Société « Signal Développement BET Acoustique », 12 Boulevard Chasseigne 86000 Poitiers qui a réalisé des mesures le mardi 11 et le mercredi 12 janvier 2011.

Le compte rendu indique que le niveau sonore intérieur maximum admissible aujourd'hui pour respecter la législation, compte tenu des dispositions constructives actuelles de la grange (menuiseries, couverture, sol, système de ventilation et de chauffage) est de 76 dB en période nocturne.

Il apparaît donc que « *Quel que soit le type de spectacle, il est indispensable de procéder à des travaux de renforcement de l'isolation acoustique de l'ensemble du bâtiment* » p. 13/17

Les dispositions à prévoir, mentionnées dans le rapport (p. 14 et 15) pour un renforcement acoustique du bâtiment concernent :

- des remplacements de portes ((façade Est et intérieur)
- des remplacements de châssis (façade nord et façade ouest)
- un doublage interne du plafond

Toutes ces préconisations n'étant « *valables que dans l'hypothèse où les activités bruyantes s'effectuent toutes portes et fenêtres fermées* » p. 16/17. Ce qui n'est absolument pas le cas actuellement !

(Un exemplaire de l'étude est disponible en Mairie)

-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de la réunion du bureau de la Communauté en date du 10 février 2011 un compromis a été retenu pour une utilisation annuelle de la grange dîmière pour 10 mariages pour les années 2012 et 2013. Le passage du tarif de location de 2680 € à 3500 € ainsi qu'une disponibilité plus grande pour des locations d'un autre type devant procurer une recette équivalente à celle des 16 mariages à 2680 € proposés initialement par le Président de la Communauté.

L'objectif de ce compromis étant de permettre une reconversion progressive de la salle vers des activités à caractère culturel, touristique et patrimonial qui doivent rester la vocation première du site.

-En conséquence, le Conseil :

- demande que soient respectées, pour la grange d'îmière, les dispositions légales concernant les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée
- renouvelle son souci de préserver l'abbaye de Seuilly dans son rôle principal de site culturel, touristique et patrimonial afin que celle-ci puisse contribuer à valoriser l'image de la commune.

6° - Questions diverses

a-activités de la bibliothèque communale

Madame Martin informe les membres du Conseil des activités de la Bibliothèque communale dans les prochaines semaines :

-Une « lecture d'hiver », organisée en partenariat avec « Livre au Centre » est prévue le 10 mars à 19h à la bibliothèque ou dans la salle du Conseil. La lectrice, Anne-Louise de Segogne, viendra lire des passages du livre d'Eric Fottorino « L'Homme qui m'aimait tout bas ».

-Le « Printemps des poètes » intéressera cette année plus particulièrement les enfants des classes maternelles. La manifestation se terminera fin mars par un spectacle salle Olivier Debré à la mairie de Chinon.

b-voirie intercommunale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du bilan de voirie de l'année 2010. Le résultat définitif fait apparaître un déficit de 114597,29 €, en augmentation de 18% par rapport au déficit de l'année 2009. La discussion fait apparaître que le faible taux horaire facturé (14,1 €/h), favorable aux communes ne possédant pas d'adjoint technique communal, est la cause principale de ce déficit apuré par tous les contribuables de la communauté.

c-contrat d'entretien de chaudière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à une panne de la chaudière gaz survenue dans le logement communal situé 3 route de Chinon, il a dû faire appel à la Société Savelys. A cette occasion celle-ci a proposé un contrat d'entretien pour un montant annuel de 133,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, accepte, à l'unanimité, de souscrire un contrat d'entretien de la chaudière du logement situé 3 route de Chinon, auprès de la Société Savelys pour un montant de 133,07 €.

Par ailleurs des renseignements seront demandés concernant un contrat éventuel couvrant la chaudière du logement communal situé 1, place François Rabelais.

d-renouvellement du contrat CAE- CUI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des conditions de renouvellement du contrat CAE-CUI.

Le renouvellement, beaucoup moins intéressant que le contrat initial, a été accordé pour une durée de six mois, à raison de 20 heures hebdomadaires, avec une subvention de l'Etat de 70%.

e-Effacement des réseaux du bourg

Suite à la réunion du SIEIL qui s'est tenue le mardi 8 février à Chinon, il a bien été confirmé que l'effacement des réseaux dans le bourg était inscrit au programme du SIEIL pour l'année 2012.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.